

# ÉTUDE GRAND PARIS



# LES CDT DU GRAND PARIS

## Une opportunité pour l'aménagement sportif en Seine-Saint-Denis ?

Ce document n'engage en aucun cas les personnes ni les organismes cités ou consultés. Il constitue un avis émis par le CDOS 93 sur la question de l'aménagement du territoire en Seine-Saint-Denis. Il n'a aucune valeur prescriptive.



# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
<b>LE GRAND PARIS EN SEINT-SAINT-DENIS : ENJEUX DES CDT ET AXES SPORTIFS</b>	<b>11</b>
<b>Principales caractéristiques des CDT présents sur le territoire de la Seine-Saint-Denis</b>	<b>11</b>
Des projets ressemblants pour des objectifs différenciés	11
Une assise ferroviaire omniprésente mais instable	13
<b>La Seine-Saint-Denis : réserve événementielle du Grand Paris ?</b>	<b>15</b>
Les prédispositions naturelles d'un territoire événementiel	15
Les risques du tout-événementiel	16
<b>INTÉGRATION URBAINE DU SPORT EN SEINE-SAINT-DENIS</b>	<b>17</b>
<b>Repenser les équipements sportifs comme on repense la ville</b>	<b>17</b>
Sport et aménagement : convergences possibles sur la mixité	17
Nécessité d'une réflexion partagée face aux nouveaux enjeux	18
<b>Polarité et continuités : possibilités d'aménagement sportif dans le CDT</b>	<b>20</b>
Un centre-ville sportif autour des gares et autres lieux de centralité	20
Boulevard urbains, parcours paysagers, trames vertes : de très long équipements sportifs	22
Suggestions sur le territoire	24
<b>CONCLUSION</b>	<b>27</b>
<b>ENTRETIENS CONSULTATIFS</b>	<b>29</b>



# INTRODUCTION

La Seine-Saint-Denis connaît une situation sportive paradoxale. Elle est, actuellement, un territoire phare de l'évènementiel sportif et, en même temps, l'un des départements les plus mal dotés en équipements sportifs. Ce paradoxe ne se limite pas aux équipements et concerne des réalités humaines. Le département est un vivier de champions dans bon nombre de disciplines, mais sa population reste, en Ile-de-France, la plus éloignée de la pratique sportive<sup>1</sup>.

Les pouvoirs publics ont réagi de différentes façons à cette situation. En 2011, l'Etat, en partenariat avec le Département et le mouvement sportif, a lancé un plan de rattrapage des équipements sportifs, programmant des rénovations importantes pour les terrains de football, les terrains de tennis et les salles multisports<sup>2</sup>. Suite aux discussions du Comité de pilotage de la Charte départementale pour un service public du sport<sup>3</sup>, Le Conseil général élabore, par ailleurs, « un schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs (SCOTES) en partenariat avec les acteurs du sport (État, Région, Communes, Clubs), schéma inscrit à l'Agenda 21 du Département. Cet outil constituera un nouveau référentiel formalisant les choix départementaux sur tous les enjeux socio-économiques qui entourent les espaces de pratique en Seine-Saint-Denis »<sup>4</sup>. Le SCOTES devrait être publié en 2013. Le CDOS 93 a été impliqué dans toutes ces démarches.

Dans le prolongement de ces démarches de concertation, de réflexion et d'action, le CDOS 93 souhaite fournir une expertise militante, pour promouvoir des démarches innovantes, visant à faire croître la qualité du service public du sport en Seine-Saint-Denis. Il lance, dans cet objectif, le projet aménagement du territoire. Il fournira, à l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs du sport, des suggestions pour que le fait sportif soit mieux reconnu et mieux pris en compte dans la construction des villes et des territoires de Seine-Saint-Denis.

Les sujets que le CDOS 93 entend traiter, en coopération avec l'ensemble de ses partenaires, sont variés et concernent tous les types d'espaces sportifs : les équipements au sens propre, comme les espaces partagés avec d'autres usages. L'objet de la démarche est clair : face aux carences du département, il est nécessaire de faire des propositions pour que les équipements sportifs à la disposition de tous soient renforcés dans le cadre des opérations d'aménagement, mais aussi pour que les sportifs puissent investir de façon structurée des lieux de pratique nouveaux.

Le Grand Paris fournit, dans ce but, un support intéressant. La Seine-Saint-Denis est concernée par six Contrats de Développement Territoriaux (CDT). Les CDT « sont définis conjointement entre le représentant de l'État dans la Région d'une part, et les communes et établissement publics de coopération intercommunale d'autre part. Selon l'article 21 de la loi relative au Grand Paris, les contrats de développement territorial définissent

<sup>1</sup> <http://www.irds-idf.fr/index.php?id=39&dossier=478>

<sup>2</sup> <http://www.leparisien.fr/bondy-93140/74-equipements-sportifs-a-renover-29-11-2011-1743807.php>

<sup>3</sup> <http://seinesaintdenis.franceolympique.com/cat.php?id=2798>

<sup>4</sup> <http://www.seine-saint-denis.fr/Les-equipements-sportifs.html>

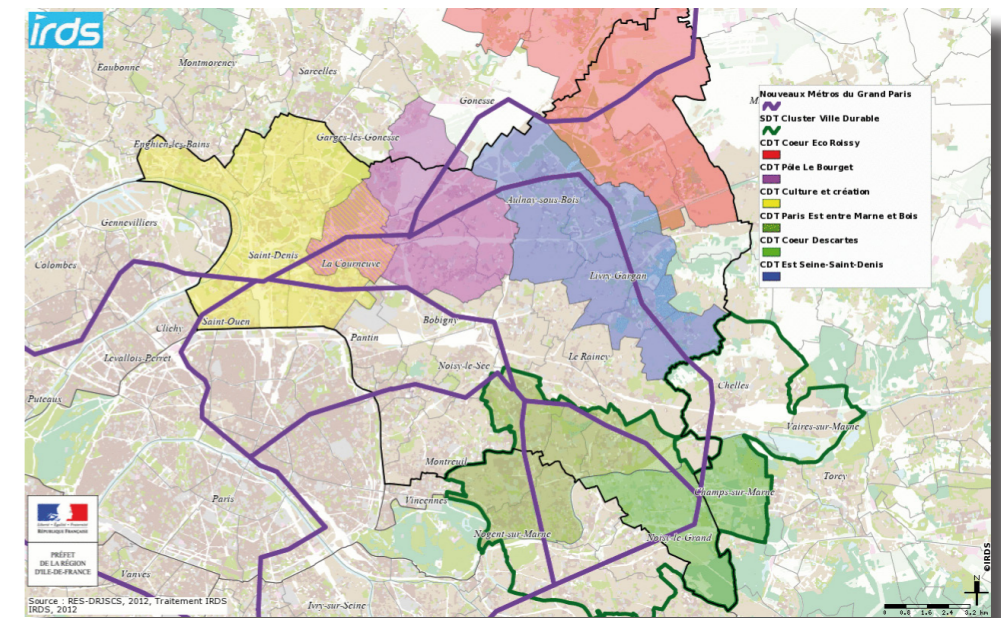
« les objectifs et les priorités en matière d'urbanisme, de logement, de transports, de déplacements et de lutte contre l'étalement urbain<sup>5</sup>, d'équipement commercial, de développement économique, sportif et culturel, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages et des ressources naturelles »<sup>6</sup>. Ils posent un cadre de développement territorial pour les 20 prochaines années.

Les CDT en cours d'élaboration en Seine Saint-Denis se déclinent comme suit. Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site de l'Institut d'aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAU-IDF)<sup>7</sup>. Il faut noter qu'une démarche CDT a récemment été initiée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Est Ensemble. Les délais de réalisation de l'étude n'ont pas permis de la prendre en compte.

- Territoire de la Culture et de la Création (accord cadre signé en 2012) : au Nord-Ouest du département, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération (CA) Plaine Commune, ce CDT affiche des objectifs importants de construction de logements, de renforcement des capacités ferroviaires et de regroupement de nombreuses activités économiques mais aussi artistiques et culturelles. Parmi les réalisations ou les projets majeurs de ce territoire, on retrouve les écoquartiers de l'Île-Saint-Denis et de Saint-Ouen (les Docks), la gare Pleyel à Saint-Denis, le campus universitaire Condorcet à Aubervilliers ou encore le bâtiment des Archives nationales à Pierrefitte.
- Pôle métropolitain du Bourget (accord cadre signé en 2012) : au Nord du département, sur les territoires de la CA Aéroport du Bourget, de la Courneuve et de la ville de Bonneuil-en-France (95), ce CDT est fortement concerné par les problèmes de transport, notamment dans les secteurs ferroviaires et aériens. Son ossature repose sur le projet de métro automatique Grand Paris Express. De nombreux projets de redynamisation économique (Eurocopter, Garonor...) se greffent aux nouvelles gares prévues à la Courneuve, au Bourget et au Blanc-Mesnil.
- Est Seine-Saint-Denis (accord cadre signé en 2012) : d'Aulnay-sous-Bois à Montfermeil, en passant par Sevran, Livry-Gargan (cette ville s'est retirée du projet) et Clichy-sous-Bois, ce CDT affiche un maître mot : désenclavement. Bon nombre de ces territoires souffrent de phénomènes d'isolement géographique et social. L'objectif poursuivi est de faciliter, par des infrastructures de transport nouvelles, leur connexion avec les grands secteurs d'activités du Bourget et, surtout, de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle. Le renforcement de l'offre culturelle et sportive est explicitement prévu dans le cadre de ce CDT.
- Cœur économique Roissy-Terres de France (accord cadre signé en 2012) : il couvre, en Seine-Saint-Denis, les territoires de Tremblay-en-France et Villepinte. Claire-

ment tourné vers l'international, ce territoire se veut la principale porte d'entrée du Grand Paris. Il s'agit de renforcer les capacités logistiques de l'aéroport et de ses alentours, mais aussi de créer de vastes zones de commerces et d'activités entre ce dernier et le Parc des Expositions de Villepinte (Aéroville, Aérolians), mais aussi dans l'Est du Val d'Oise. Un projet de grande enceinte sportive couverte est à l'étude au Nord-Ouest de la commune de Tremblay-en France.

- Cœur Descartes (accord cadre en préparation) : couvrant les communes de Noisy-le-Grand et de Champs-sur-Marne (77), ce CDT est clairement orienté vers la recherche et le développement durable. Il est d'ailleurs inscrit dans le Schéma de développement territorial (SDT) de la Ville durable ou Cluster Descartes<sup>8</sup>, qui englobe quatre CDT aux confins de la Seine-Saint-Denis, de la Seine-et-Marne et du Val-de-Marne. Ce CDT sera l'un des supports importants pour le développement du Pôle universitaire Descartes et pour l'implantation de pôles de compétitivité, où les questions sportives pourraient être présentes. Des aménagements de voiries dédiées aux circulations douces sont également envisageables dans ce secteur.
- Paris Est, entre Marne et Bois (accord cadre en cours de signature) : inscrit dans le cadre du SDT de la Ville durable, ce CDT couvre trois communes de Seine-Saint-Denis (Rosny-sous-Bois, Neuilly-Plaisance et Neuilly-sur-Marne) et trois communes du Val-de-Marne (Fontenay-sous-Bois, Le Perreux-sur Marne et Nogent-sur-Marne). Ses objectifs se concentrent majoritairement sur la création de logements et sur le renforcement des activités économiques durables. Une attention particulière est portée à l'aspect paysager et au traitement des coupures urbaines.



Les CDT prévus en Seine-Saint-Denis (Réalisation CDOS 93 à partir de Visiausport<sup>9</sup>)

<sup>5</sup> Pour l'Agence européenne de l'environnement, l'étalement urbain représente le phénomène d'expansion géographique des aires urbaines par l'implantation en périphérie, au détriment de larges zones principalement agricoles, de types d'habitat peu denses (banlieues pavillonnaires, maisons individuelles). Cette dilatation de l'espace urbain se traduit par une diminution de la densité des zones urbanisées du fait d'une extension géographique plus rapide que la croissance démographique. En d'autres termes, l'étalement urbain décrit le fait que les villes croissent en surface et que le territoire s'artificialise à un rythme beaucoup plus important que ne l'imposerait le seul facteur démographique. (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Quelques-definitions.html>)

<sup>6</sup> <http://www.societedugrandparis.fr/glossaire/contrat-de-developpement-territorial-cdt>

<sup>7</sup> <http://www.iau-idf.fr/debats-enjeux/les-contrats-de-developpement-territorial-cdt.html>

<sup>8</sup> [http://www.epa-marnelavallee.fr/pro\\_fre/Accueil-Cluster-Descartes/Atouts-du-territoire/Le-Cluster-Descartes-au-caeur-du-Grand-Paris](http://www.epa-marnelavallee.fr/pro_fre/Accueil-Cluster-Descartes/Atouts-du-territoire/Le-Cluster-Descartes-au-caeur-du-Grand-Paris)

<sup>9</sup> <http://www.iau-idf.fr/cartes/cartes-et-fiches-interactives/visiau-sport.html>

L'Agglomération parisienne et la Région Ile-de-France sont des territoires en profonde mutation. L'organisation de ces espaces paraît, en effet, insatisfaisante à bon nombre d'égards. L'offre de logements doit être accrue pour faire face à une augmentation conséquente de la population. Les activités économiques d'excellence doivent être valorisées et/ou relancées au travers de pôles de compétitivités. Les infrastructures de transport sont destinées à subir des changements significatifs, dans la mesure où elles ne répondent plus aux attentes des populations ni aux standards qui s'imposent progressivement dans d'autres métropoles. Il faut également noter que, face à des inégalités sociales très préoccupantes, la notion de mixité sociale est un objectif immanquablement affiché. En parcourant le panel des CDT, on a pu voir que les logiques de transformations territoriales sont très présentes en Seine-Saint-Denis, du moins dans le cadre des documents de planification.

Bien que ne constituant pas un sujet de premier plan, le sport est présent dans les réflexions autour de l'aménagement du territoire séquano-dionysien. Comme cela a été précisé, les pouvoirs publics ont pris conscience de l'importance de cette thématique et commencent à mettre en place des actions et des réflexions à visée prospective. Dans le cadre du Grand Paris, une Mission d'étude sur la place du sport a été confiée à trois inspecteurs généraux, provenant des Ministères des Sports et du Développement durable<sup>10</sup>. Le Préfet de Région a, par ailleurs, produit une note indicative, visant à valoriser la place du sport dans les CDT<sup>11</sup>. La Région Ile-de-France, à travers la Conférence régionale du sport, se positionne, désormais, sur la dimension « aménagement » des questions sportives<sup>12</sup>.

Une impression positive peut se dégager de l'ensemble de ces réflexions institutionnelles. Longtemps relégué dans les divisions inférieures de l'aménagement du territoire, le sport fait son retour parmi l'élite. Il faut toutefois noter que cette vague sportive est, à l'heure actuelle, encore située dans le domaine théorique. La réflexion doit donc s'orienter sur une évaluation générale des possibilités induites par le Grand Paris et les CDT en Seine-Saint-Denis. En d'autres termes, les CDT sont-ils la rampe de lancement idéale pour un service public du sport renouvelé ? De la réponse à cette question, découleront de nouveaux enjeux pour le mouvement sportif. Le CDOS 93 approfondira ces enjeux dans des études ultérieures.

Les principales caractéristiques des CDT seront analysées, afin de définir les atouts qu'ils dégagent pour le développement du sport. Pour appuyer cette démarche, nous verrons comment les prédispositions de la Seine-Saint-Denis ont déjà été analysées par de précédents travaux. Ensuite, les similitudes et les convergences entre les objectifs des CDT et les nouveaux besoins en matière sportive seront détaillés. Cela permettra de définir quelques suggestions de programmation.

**Le présent document est un avis prospectif et s'appuie sur les possibles modifications qui affecteront la Seine-Saint-Denis dans les 20 prochaines années. Les analyses se limitent au cadre territorial défini par les CDT.**

<sup>10</sup> [http://www.irds-idf.fr/fileadmin/user\\_upload/conf\\_sport/atelier\\_aménagement/présentation\\_missiongrandparis\\_aménagement\\_crds\\_200312.pdf](http://www.irds-idf.fr/fileadmin/user_upload/conf_sport/atelier_aménagement/présentation_missiongrandparis_aménagement_crds_200312.pdf)

<sup>11</sup> *Le sport, un facteur d'attractivité pour les territoires et de bien-être pour ses habitants*, Préfet de la Région Ile-de-France, 2012

<sup>12</sup> <http://www.irds-idf.fr/index.php?id=630>

## Le Grand Paris en Seine-Saint-Denis : enjeux des CDT et axes sportifs

La Seine-Saint-Denis est fortement concernée par les CDT (voir plus haut). Il ne s'agit pas, ici, d'effectuer une analyse détaillée de chaque territoire, mais plutôt de constater les grandes tendances qui se dégagent. Cette analyse sera menée d'abord d'un point de vue général et, ensuite d'un point de vue sportif.

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES CDT PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Les CDT prévus en Seine-Saint-Denis devraient être arrêtés avec précision au cours de l'année 2013 et soumis à enquête publique en 2014. Différents documents préparatoires ou les projets d'aménagement des villes concernées sont consultables en ligne. On note tout d'abord des modalités communes de planification avec une sectorisation géographique des objectifs. La thématique du transport ferroviaire (métro automatique du Grand Paris) est omniprésente mais repose sur une situation incertaine.

### DES PROJETS RESSEMBLANTS POUR DES OBJECTIFS DIFFÉRENCIÉS

La ville de demain sera durable ou ne sera pas. Les orientations des CDT pourraient être résumées par cette seule phrase. On retrouve, en effet, une direction environnementale marquée dans tous les territoires concernés. Cette orientation ne couvre pas, d'ailleurs, que la construction ou l'aménagement et touche l'ensemble des activités envisagées sur le territoire du CDT. La mixité est également un point central et cela se reflète dans la planification. Ces similitudes n'excluent pas, toutefois des différences notables : les CDT n'obéissent pas tous aux mêmes finalités.

### UNE FORTE PRÉSENCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

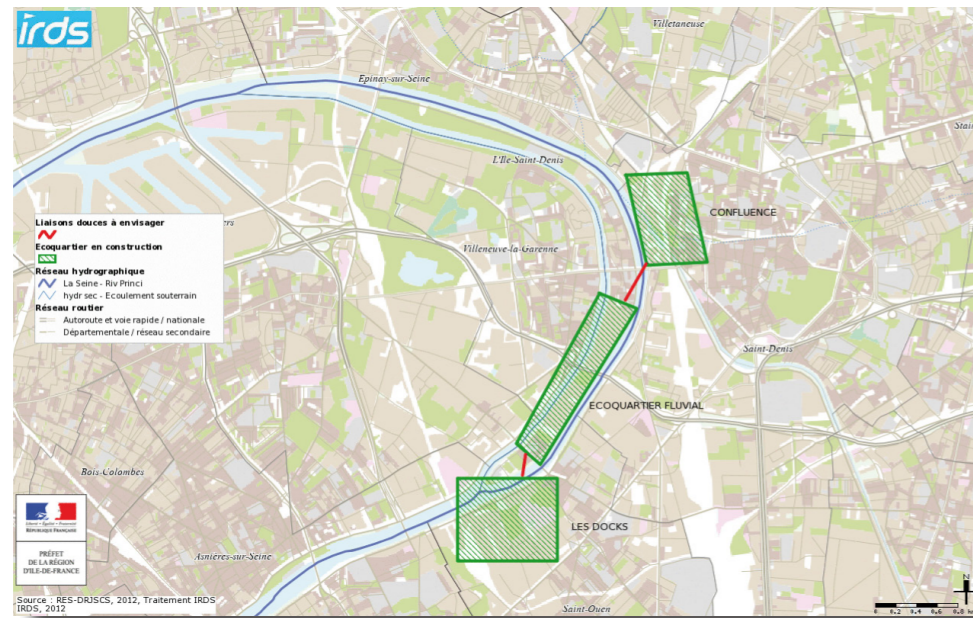
De manière générale, les objectifs de l'ensemble des CDT se rejoignent en matière de développement durable. Même si cela peut paraître évident, il faut rappeler que ces évolutions ont un effet significatif sur la forme urbaine et sur la façon de penser la ville. De nombreux exemples peuvent être notés sur le territoire. Dans certains cas, la transformation est très importante et introduit des éléments paysagers radicalement nouveaux, comme dans le futur éco quartier des docks de Saint-Ouen.

Les docks de Saint-Ouen, ancienne zone à caractère industriel et portuaire seront transformés en éco-quartier d'ici à 2016. La Mairie de Saint-Ouen y revendique la volonté de créer « une nouvelle conception de la vie en ville ». La lecture des projets (qui devra évidemment être vérifiée par la réalité des faits), laisse penser que cette affirmation dépasse le simple slogan politique et reflète une idéologie organisée et structurée. Voici, par exemple, ce qui est dit du futur grand parc inclus dans l'éco-quartier, dans un document de présentation édité par la municipalité<sup>13</sup> :

<sup>13</sup> *Les Docks, l'avenir prend ses quartiers à Saint-Ouen*, Mairie de Saint-Ouen 2013

« Pièce maîtresse du projet d'aménagement, le grand parc de Saint-Ouen constituera une véritable respiration pour le quartier et plus largement pour la ville. Une bouffée d'oxygène en pleine métropole mais aussi un lieu de vie et de rencontre, pour les pique-niques, le sport, les balades, les expositions, l'expression artistique, la culture botanique, les concerts, les fêtes populaires, la contemplation... Un parc naturel qui sera le pendant essentiel à l'agencement d'un quartier qui assume le parti pris d'une forte densité démographique : après des décennies d'éparpillement foncier, les écoquartiers du XXIème siècle font en effet le pari de concilier forte densité, mixité des fonctions et vastes espaces verts, mais aussi de participer à la lutte contre le réchauffement climatique, en limitant les déplacements domicile-travail et en favorisant les recours aux mobilités douces. Un nouveau projet de société, en somme ».

Dans le même document, il est précisé qu'une réflexion sera engagée pour ne plus lier les places de parking au nombre de logements construits. Les habitants seront donc vivement encouragés à prendre les transports en commun ou à utiliser les modes doux. Saint-Ouen n'est pas le seul territoire où ce type d'agencement urbain est prévu. Il est, d'ailleurs intéressant d'observer que le long de la Seine, au Nord-Ouest du département, un couloir d'écoquartiers semble se former, entre les communes de Saint-Ouen, L'Île-Saint-Denis et Saint-Denis. On pourrait penser que, si les objectifs des CDT sont menés à bien, une réflexion sur le maillage et le développement de ces nouveaux quartiers pourra s'initier. Renforcer la place du sport dans ce maillage ne semble pas une option déraisonnable.



### Vers un réseau de villes durables ? (Réalisation CDOS 93 à partir de Visiausport)

Les écoquartiers en projet aux confins de St-Denis, de l'Île-St-Denis et de Saint-Ouen peuvent constituer un véritable « maillage vert » en cas de travail adéquat sur les liaisons.

### L'IMPÉRATIF DE LA MIXITÉ

La thématique de la mixité est indissociable des CDT. Elle correspond à une relecture générale des politiques urbaines, visant à désenclaver certains quartiers. Cette mixité, s'inscrit aussi bien dans une logique fonctionnelle que dans une logique résidentielle.

Elle suit les doctrines de la densification et de la mixité sociale. Il est important de noter que ces doctrines semblent recueillir un large consensus.

La mixité fonctionnelle est à relier à la volonté de densifier le tissu urbain. Il s'agit de créer des pôles d'activités au cœur même de quartiers fortement peuplés, réduisant ainsi ce que l'on a pu nommer les zones dortoirs. Des projets de ce type se retrouvent dans différents CDT. Leur fondement théorique peut être retrouvé dans l'accord cadre du CDT Est Seine-Saint-Denis : les abords des gares, les centres-villes et les quartiers en rénovation urbaine sont définis comme des centralités et ces centralités doivent « gagner en lisibilité et en urbanité. Le projet consiste à y développer de manière préférentielle et en portant attention aux configurations spécifiques, les nouveaux logements, les commerces et activités économiques, les équipements et à y favoriser une densité maîtrisée alliant diversité fonctionnelle, mixité sociale et qualité de desserte. Ces centralités devront être reliées entre elles et ouvertes vers leurs abords immédiats »<sup>14</sup>.

### LES DIFFÉRENTS OBJECTIFS DE LA PLANIFICATION

S'ils présentent des points communs, les CDT prévus sur notre territoire ne sont pas complètement identiques. Certains se présentent avec une forte composante économique, d'autres sont plus centrés sur la géographie et la réorganisation urbanistique du territoire. Une typologie précise serait facilement contestable, mais on peut, toutefois tenter de détailler ces deux approches.

Bien que présentant des projets de changement de l'urbanisme ou du cadre de vie, les CDT Territoire de la Culture et de la Création et Cœur Economique Roissy-Terres de France sont définis, avant tout, par des grands projets de développement territorial. Il s'agit de renforcer les fonctions existantes (création intellectuelle d'un côté et logistique de l'autre) et de les faire rentrer dans une dimension métropolitaine, voire planétaire. Les futurs équipements de ces zones devront, pour être cohérents, s'adresser aussi bien à la population qu'aux nombreux travailleurs ne résidant pas dans la zone. Pour ce qui est de Roissy, les touristes et autres visiteurs temporaires devront également être pris en considération.

Les autres CDT sont plus concentrés sur la forme urbaine. Ils reposent sur la modification du cadre de vie, plus que sur une ambition économique de dimension internationale. Le cas emblématique est celui du CDT Est-Seine-Saint-Denis : ses objectifs consistent à désenclaver le territoire et à faciliter l'accès des habitants à des zones d'emploi importantes. Les thématiques de transport et de rénovation urbaine prennent une place prépondérante dans la planification. Les équipements de proximité seront évidemment inclus dans les réflexions futures. Le CDT Cœur Descartes pourrait être classé dans les deux catégories. Son inscription dans le SDT Ville Durable et son positionnement géographique l'inscrivent, pour la suite du raisonnement, dans la deuxième catégorie, plus axée sur la forme urbaine.

### UNE ASSISE FERROVIAIRE OMNIPRÉSENTE MAIS INSTABLE

La gare et le métro automatique sont, très probablement, le point de focalisation le plus important du projet de Grand Paris, du moins en ce qui concerne la couverture média-

<sup>14</sup> Accord cadre-Contrat de développement territorial de l'Est Seine-Saint-Denis, p.12

tique. Les zones des gares sont souvent sujettes à de grandes modifications urbaines, sociales et fonctionnelles. Cela se retrouve dans quasiment tous les CDT. Cette orientation doit toutefois être nuancée par une programmation soumise à un contexte économique difficile.

### LA GARE, LIEU CENTRAL DE LA NOUVELLE VILLE

L'élément ferroviaire est dominant dans la mise en œuvre du projet de Grand Paris. Il focalise, d'ailleurs, toutes les attentions. Le métro automatique en rocade, autour de la capitale est, avant tout, conçu pour désengorger le trafic et faciliter les liaisons de banlieue à banlieue. Les différentes gares ont un rôle important. Selon Catherine Barbé, directrice de l'aménagement et de l'urbanisme de la Société du Grand Paris, elles sont même l'élément essentiel pour favoriser la densification de la ville, objectif incontesté de bon nombre de politiques de développement durable :

« L'intensité fait référence d'une part à la mixité (de toutes sortes) mais également à des aspects qualitatifs comme la qualité des espaces publics. Lorsque la ville est animée, et qu'il existe un sentiment de bien-être, l'intensité et l'urbanité sont là. Une dimension patrimoniale pourrait également être ajoutée à l'idée d'intensité. Cependant l'intensité ne peut être réduite à cela puisqu'aujourd'hui il faut arriver à la créer autour des nouveaux lieux, les nouvelles centralités que sont les gares ». Elle ajoute également que « développer les gares c'est apporter peut-être de la mixité fonctionnelle avec des bureaux ou des centres commerciaux »<sup>15</sup>. Dans un autre contexte, Catherine Barbé a défini les gares comme des « accélérateurs de projets urbains »<sup>16</sup>.

Les gares et les quartiers alentours représentent donc une possibilité d'innovation. Un lieu de transit peut devenir un véritable lieu de vie. Il est toutefois clair qu'un grand développement autour des gares est sujet à une conjoncture difficile.

### LES DIFFICULTÉS À NE PAS NÉGLIGER

Bien que Jean-Marc Ayrault ait annoncé le lancement effectif des futures lignes de métro du « Nouveau Grand Paris » et que ce tracé soit conforme aux prévisions, certaines questions peuvent rester en suspens. Le futur réseau de transport ferroviaire du Grand Paris a déjà subi des péripéties au sujet de son financement<sup>17</sup>. De plus, il faut signaler que sa mise en service complète, pour ce qui est des lignes desservant la Seine-Saint-Denis, est prévue pour 2027.

Il s'agit donc d'un processus de long terme, potentiellement soumis à une conjoncture économique globalement défavorable<sup>18</sup>. Toutefois, ces difficultés ne doivent pas détourner l'intérêt du mouvement sportif pour les questions relatives au Grand Paris. Bien que les temps de réalisation soient longs, les décisions en matière de stratégie d'aménage-

ment se prennent à partir d'aujourd'hui. Les pouvoirs publics font un pari d'avenir, le sport peut également en faire un.

### LA SEINE-SAINT-DENIS : RÉSERVE ÉVÈNEMENTIELLE DU GRAND PARIS ?

Dans le domaine sportif, la dimension événementielle est souvent mise en avant. La Seine-Saint-Denis est fortement concernée dans ce cas. L'organisation d'une grande compétition (Jeux Olympiques) impliquerait très probablement notre territoire. Cette dimension, au demeurant positive, entraîne une focalisation des collectivités sur les grands équipements. Cela implique des aspects contrastés.

### LES PRÉDISPOSITIONS NATURELLES D'UN TERRITOIRE ÉVÈNEMENTIEL

En 2011, le Gouvernement a commandité aux cabinets ISC, Kénéo et Algoé une étude sur les pôles d'excellence sportifs dans le Grand Paris. Dans l'optique de l'accueil d'une grande compétition telle que les Jeux Olympiques, le rapport indique les excellentes prédispositions dont jouit la Seine-Saint-Denis.

« A l'aune des contraintes identifiées, parmi les quatre concepts potentiels qui se dessinent autour de Paris, celui orienté vers le Nord qui part du Stade de France et du (futur ?) Centre Aquatique pour se prolonger jusqu'à l'aéroport Charles de Gaulle semble particulièrement prometteur, notamment par les très grandes capacités foncières qui seraient disponibles à une relative proximité de Paris. Des études approfondies devraient néanmoins être menées pour conforter cette hypothèse et aucune des autres options envisagées à ce jour ne peut être écartée »<sup>19</sup>. L'étude suggère également que la zone La Courneuve-Le Bourget puisse concentrer le village olympique et des sites de compétition<sup>20</sup>. Le Parc des Expositions de Villepinte et ses alentours seraient également amenés remplir des fonctions sportives. On peut penser que le projet actuel de grande salle couverte à Tremblay-en-France<sup>21</sup> peut, dans cette optique, présenter un intérêt. Une possibilité de développement olympique est également envisagée sur un axe Paris-Marne-la-Vallée. Les retombées pour le Sud du territoire sont toutefois plus incertaines.

Comme précisé plus loin, la Seine-Saint-Denis n'est pas identifiée comme le seul territoire support pour l'accueil d'une grande compétition. Il n'est toutefois pas interdit de parier sur ses très fortes chances d'accueillir un ou plusieurs sites en cas de candidature (possible<sup>22</sup>) de Paris pour l'organisation des jeux olympiques en 2024. Cela impliquerait la transformation de ces prédispositions en atouts. Il est nécessaire que le mouvement sportif local puisse porter des propositions quant à la localisation d'équipements qui, une fois les JO passés, pourront renforcer le service public du sport. Le cas du village olympique et des équipements d'entraînement est, ici, particulièrement significatif.

15 Conversations métropolitaines. Quelles stratégies et quels outils pour intensifier le Grand Paris ? pp. 14-15

[http://www.conversationsmetropolitaines.fr/UR-110616-Restitution\\_Soiree-debat\\_Intensite.pdf](http://www.conversationsmetropolitaines.fr/UR-110616-Restitution_Soiree-debat_Intensite.pdf)

16 Revue Urbanisme. Les gares du Grand Paris Express

[http://www.urbanisme.fr/issue/report.php?code=382&code\\_menu=EDITO](http://www.urbanisme.fr/issue/report.php?code=382&code_menu=EDITO)

17 <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2012/10/02/20002-20121002ARTFIG00373-le-grand-paris-menace-de-coup-d-arret.php>

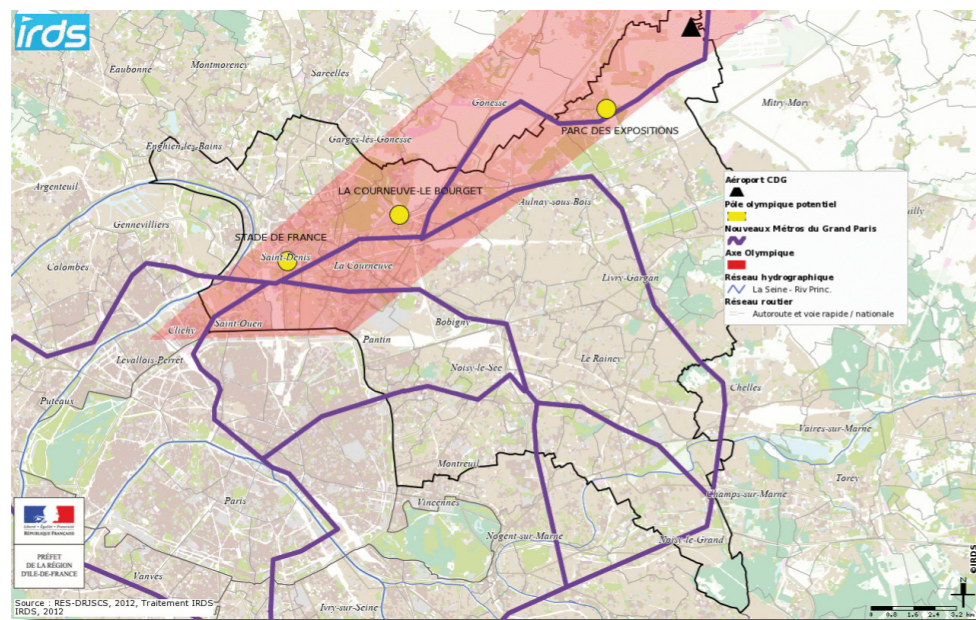
18 [http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/03/08/grand-paris-express-un-chantier-colossal-mais-un-financement-encore-incertain\\_1845264\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/03/08/grand-paris-express-un-chantier-colossal-mais-un-financement-encore-incertain_1845264_823448.html)

19 Equipements sportifs structurants du Grand Paris : état des lieux et propositions de développement, page 9 ([http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/RapportFinal\\_-\\_Annexes\\_GrandParisSport\\_publication-2.pdf](http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/RapportFinal_-_Annexes_GrandParisSport_publication-2.pdf))

20 Idem, p.60

21 <http://www.caterresdefrance.fr/fr/18/colisee/>

22 <http://www.bfmtv.com/politique/guen-ps-propose-une-candidature-grand-paris-aux-jo-2024-462080.html>



### Axe olympique (Réalisation CDOS 93 à partir de Visiausport)

L'étude Kénéo-ISC-Algoé induit l'interprétation suivante pour la Seine-Saint-Denis : un axe Olympique se constitue de Paris à Roissy et concentre ses fonctionnalités sur trois sites : St-Denis-Aubervilliers (Stade de France-Centre Aquatique), La Courneuve-Le Bourget (Village) et la zone du Parc des Expositions (autres équipements).

### LES RISQUES DU TOUT-ÉVÈNEMENTIEL

Les prédispositions pour l'accueil de l'évènementiel peuvent comporter quelques risques pour le territoire. Une focalisation exclusive sur les grands équipements pourrait même le desservir. Les difficultés sportives de la Seine-Saint-Denis sont connues : un manque flagrant d'équipements et une pratique sportive plutôt faible. Le Stade de France a été inauguré en 1998 : à la lumière des mauvais chiffres en matière de pratique de masse en Seine-Saint-Denis, on ne peut pas le labelliser comme catalyseur du sport pour tous, malgré des apports positifs dans d'autres domaines, tels que le développement économique.

L'étude précitée identifie un relatif abandon des projets sportifs au profit des équipements de spectacle : « On constate ainsi une préférence à se lancer dans la construction d'équipements « de prestige » à vocation (inter)nationale, plutôt que favoriser un équipement en lien avec le projet sportif de club professionnel, jugé plus aléatoire »<sup>23</sup>. Cette orientation peut mener à la naissance de coquilles vides, c'est-à-dire d'installations inoccupées pendant la plus grande partie de l'année, supportant, faute d'activité permanente, des coûts inappropriés. Inutile de préciser que la ville durable, densifiée et intensifiée, n'aurait que très peu de rapports avec une telle structure.

On tendra donc à recommander un lien fort entre les équipements de spectacle et les équipements capables de fournir un service sportif effectif à la population. Cela serait d'autant plus justifié que l'adhésion de la population est un élément essentiel d'une candidature olympique. Le véritable enjeu n'est pas la construction des grands équipements

mais plutôt leur devenir et leur objectif à long terme. Comme les gares ou les écoles, les infrastructures sportives font partie de la ville. Il est temps de les y insérer de façon effective. La notion d'infrastructure sportive doit ici être entendue dans un sens très large : du grand stade au plateau EPS d'un collège, en passant par le parc et la piste cyclable, le sport peut être développé partout, mais, surtout, pour tous.

## Intégration urbaine du sport en Seine-Saint-Denis

Des principales caractéristiques du Grand Paris émergent des possibilités concrètes pour renforcer la présence du sport sur le territoire. Elles sont, tout d'abord, d'ordre théorique : l'objectif de mixité est dominant dans les projets pour la Seine-Saint-Denis de demain. Le sport a des atouts existants et potentiels pour s'inscrire dans cette pensée. D'un point de vue opérationnel, le développement sportif est possible, notamment si l'on pense à exploiter de nouveaux espaces.

### REPENSER LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMME ON REPENSE LA VILLE

Il existe une identité commune entre les politiques d'aménagement et celles de développement sportif. Le croisement des différents publics doit être favorisé. Il est nécessaire de préciser ces identités communes et, par la suite, de rechercher les moyens de mettre en œuvre la mixité sportive, tout en se préservant de certaines dérives. Cela est le premier pas vers une insertion sportive de qualité dans le paysage urbain.

### SPORT ET AMÉNAGEMENT : CONVERGENCES POSSIBLES SUR LA MIXITÉ

Tant dans les politiques sportives que dans les politiques d'aménagement, la mixité doit être lue sur le plan fonctionnel et sur le plan social. Pour la pratique sportive, cela signifie qu'il faut orienter les recherches sur la structuration des pratiques dans une installation et sur l'accessibilité desdites pratiques.

### MIXITÉ FONCTIONNELLE

Les politiques publiques en matière sportive, du moins en Seine-Saint-Denis, semblent s'accorder sur une promotion de la diversité des pratiques. Il serait illusoire de penser qu'une telle option n'a pas d'effets sur l'aménagement du territoire. Les espaces de cette diversité sportive doivent être définis, selon des principes précis. Si l'on souhaite se placer en harmonie avec les concepts de ville dense et intense, pour pouvoir réaliser ou retrouver des espaces sportifs, il semble bon d'adopter une attitude pluridisciplinaire. Si l'espace et les financements se font rares, il est recommandé de multiplier les usages et, donc les usagers potentiels d'une infrastructure. Trois voies sont alors à explorer.

La première vise à identifier les équipements sous-utilisés et les raisons de cette situation. Si leur finalité résulte inadaptée, il ne devrait pas être interdit au monde sportif dans son ensemble (acteurs publics et associatifs) de prévoir de nouvelles modalités d'utilisation.

La deuxième suit une logique de développement pour une discipline sportive et s'applique aux équipements structurants, ayant au minimum une vocation intercommunale ou départementale : il s'agit de permettre à tous l'accès à une infrastructure précise dédiée à un nombre limité d'activités. Un exemple intéressant peut être observé à Lyon<sup>24</sup>. La nouvelle halle d'athlétisme Stéphane Diagana, qui peut accueillir des compétitions de niveau national, est ouverte aux athlètes de haut niveau comme aux scolaires : des sportifs du calibre de Christophe Lemaître ou Renaud Lavillenie sont autorisés à utiliser l'équipement à tout moment, y compris lorsqu'une ou plusieurs classes effectuent un cours d'EPS.

La troisième propose de développer et de promouvoir des installations à usage sportif et non-sportif. Sur notre territoire, et tout particulièrement dans sa partie Nord-Ouest, d'importants projets culturels sont mis en place. La recherche de complémentarité entre culture et sport est possible et il convient de l'explorer. Les parcs ou la voirie publique peuvent également être envisagés comme des espaces sportifs. Les enjeux de mixité et de partage entre les différents usagers sont, dans ce cas, particulièrement importants.

### MIXITÉ SOCIALE

La mixité fonctionnelle est censée induire la mixité sociale. On pourrait, en simplifiant les termes du problème, affirmer que les CDT aspirent tous à créer des lieux de rencontre entre habitants différents et usagers différents. Cette philosophie a besoin de concret et les installations, comme les associations sportives peuvent y contribuer. Si les équipements disposent de lieux d'accueil et de convivialité suffisants, la vie associative et, par conséquent le lien social, n'en sortiront que plus forts.

## NÉCESSITÉ D'UNE RÉFLEXION PARTAGÉE FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX

La mise en œuvre d'une politique globale de mixité doit passer par une phase de concertation. Il serait illogique que l'ensemble des acteurs institutionnels soient exclus et que les habitants ne soient pas consultés. La diversité des pratiques et des publics ne s'impose pas, elle se construit.

### LA CONCERTATION INSTITUTIONNELLE

Une certaine complexité semble se dessiner dans les décisions sur la métropole de demain. Si le sport veut conquérir de nouveaux espaces, il doit entrer dans cette dynamique complexe. Son rapport avec les institutions publiques ne doit plus se limiter aux seuls services ou directions des sports. En plus de ces partenaires traditionnels et incontournables, il peut s'orienter vers des relations plus intenses avec les services en charge de la planification territoriale dans son ensemble. On peut, ici, citer les services des espaces verts, de la voirie ou encore de l'aménagement et de l'urbanisme.

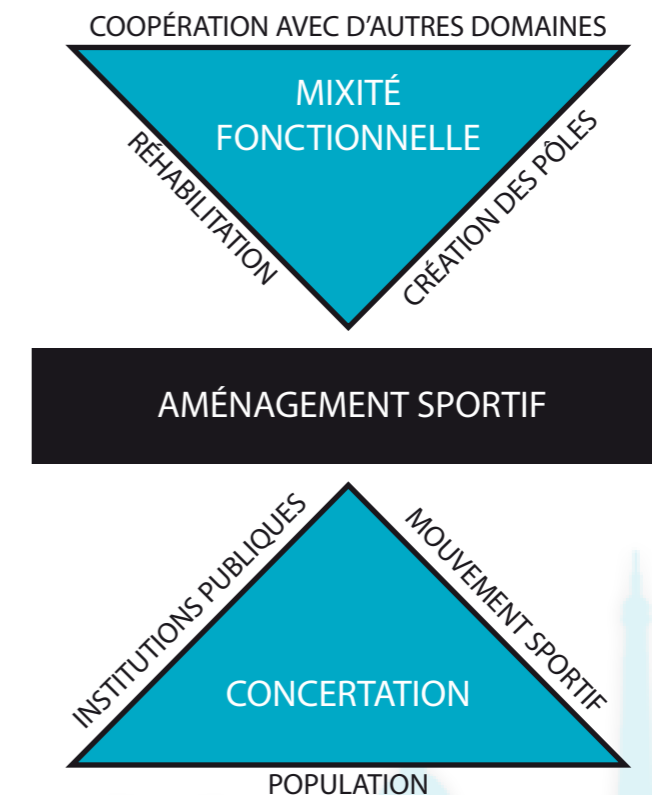
Cette action auprès de différents services des institutions locales, voire nationales, doit permettre, à terme, une prise en compte du fait sportif. Si la dimension de lobbying ne peut être niée, il faut dépasser ce simple objectif. Le monde sportif est capable de suggérer un projet urbain global dans lequel le sport serait largement pris en compte. Une réflexion, en coopération avec bon nombre d'aménageurs, pourrait, par exemple, être menée sur la question des rez-de chaussées d'immeubles : la hauteur de plafond

permet, dans certains cas, l'installation d'équipements sportifs de proximité. L'utilisation des toits pourrait également être développée.

### LA CONCERTATION POPULAIRE

L'objectif du CDOS 93 est de promouvoir la pratique sportive pour tous. Cela se reflète également dans son approche des questions d'aménagement du territoire. S'impliquer dans les étapes de concertations publiques est essentiel pour le mouvement sportif. A partir de la moitié de l'année 2013 et pendant l'année 2014, les enquêtes publiques pour la réalisation de chaque CDT seront menées. Le mouvement sportif a, à une occasion unique de se faire entendre et de porter ses propositions. C'est également dans ce cadre qu'il doit montrer sa capacité à produire des thèmes de réflexion et des données quantitatives et qualitatives, nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des habitants de la Seine-Saint-Denis.

Lors de la mise en place de projets d'installations sportives, la consultation des clubs et des comités paraît inévitable et, nous l'avons vu, la complexité de la construction de la ville, requiert une vision globale de la part de ces derniers. Il faudra toutefois que les consultations menées sur la question des équipements sportifs soient effectivement ouvertes à l'ensemble de la population. Les organisations sportives (clubs affiliés, affinitaires, UNSS...) peuvent être un relais pour inciter les citoyens à prendre part à la conception de leur « avenir sportif ». Ils peuvent aussi utiliser cette phase de consultation pour rechercher, avec la population, un moyen de recruter de nouveaux publics issus des pratiques inorganisées.



Les composantes de l'aménagement sportif

<sup>24</sup> CDOS 93, Visite de la halle S. Diagana, Lyon, 15 février 2013

## POLARITÉS ET CONTINUITÉS : POSSIBILITÉS D'AMÉNAGEMENT SPORTIF DANS LES CDT

Les projets d'aménagement du Grand Paris dessinent une nouvelle organisation de la ville où le rôle de la gare et des transports en commun est nettement renforcé. La thématique des circulations douces émerge également de façon significative. Ces orientations doivent inciter le mouvement sportif à formuler des propositions.

### UN CENTRE-VILLE SPORTIF AUTOUR DES GARES ET AUTRES LIEUX DE CENTRALITÉ

La gare et le quartier qui l'entoure, sont, souvent, mis en avant dans les différents documents de programmation. La question des espaces sportifs est à étudier dans ce contexte : un accompagnement sportif de la densification autour des gares est souhaitable. Il faut, pour, cela investir l'espace urbain et garantir une priorisation de financement, selon des logiques d'équité spatiale.

#### LE SPORT DOIT CONQUÉRIR DE NOUVEAUX ESPACES EN SUIVANT LES NOUVELLES POLARITÉS URBAINES : CELA NÉCESSITE UNE GRANDE RÉACTIVITÉ

Comme cela a été montré en première partie, les grandes lignes de l'aménagement des CDT prévoient des zones densifiées autour des gares du nouveau réseau Grand Paris Express. Ces zones sont donc destinées à enregistrer une augmentation de la population résidente et du nombre de travailleurs. Cela doit donc susciter une réponse sportive adaptée. Si de nouveaux équipements sportifs sont construits ou rénovés à proximité de ces gares, ils devront répondre à des demandes différentes qui iront des scolaires aux associations, en passant par le sport en entreprise ou la pratique libre. Ce n'est pas seulement la typologie des publics qui va varier, mais aussi les souhaits en matière de pratique sportive.

Si l'on veut s'adapter à la diversité de la demande, il est nécessaire de proposer un panel diversifié d'activités, capable d'attirer différents publics et de fournir un service efficace. Cela passerait par exemple par l'installation de plateaux sportifs à proximité des gares. Les modalités d'accès à ces plateaux pourraient varier tout au long de la journée ou selon les besoins. Les gares et les structures à proximité de celles-ci pourraient être dotées d'équipements « supports », tels que des casiers pour permettre aux sportifs de déposer leurs effets personnels avant de rejoindre le plateau d'évolution.

A une échelle plus locale encore, la question des quartiers et de leurs lieux de centralité doit être investie. Si un projet, qu'il relève de la rénovation urbaine ou d'un autre dispositif, prévoit de concevoir une place centrale dans un quartier, il peut être intéressant, pour le sport, d'y acquérir une visibilité. La construction de plateaux sportifs en libre accès est une solution, mais il en existe d'autres. Les lieux de centralité, à l'échelle de chaque quartier, pourraient être utilisés dans un cadre expérimental pour offrir un espace promotionnel à des disciplines nouvelles. Du BMX au squash, on peut parier que les candidatures ne manqueraient pas.

## LES ARMES DE LA CONQUÊTE : UNE TYPOLOGIE VARIÉE D'ÉQUIPEMENTS, D'INSTALLATIONS ET D'OBJECTIFS

Prioriser la réalisation d'équipements dans des zones bien desservies par des transports en commun rapides (dans le présent ou le futur) est un objectif global. Il mérite d'être décliné pour pouvoir atteindre une pleine efficacité.

Dans le cas des grands équipements, cette dépendance à la gare est évidente. Un nombre massif de spectateurs nécessite une desserte adaptée. La doctrine de densification et d'intensification des espaces permet, d'ailleurs, d'imaginer une extension de cette règle à des grandes installations destinées à la compétition mais aussi à l'entraînement de tous les sportifs. Leur localisation à proximité des gares, voire dans les gares, peut être envisagée. Ces installations devraient être des piliers pour la diversification des activités sportives dans notre territoire. Leur conception pour un nombre limité de disciplines ne semble pas poser de problèmes si la qualité de la desserte est garantie : un judoka pourrait être moins contrarié par une installation dédiée au futsal dans « sa » gare s'il est possible, pour lui, d'en rejoindre une dédiée au judo en 5 minutes de train.

L'objectif même des équipements sportifs peut être amené à varier. Dans un territoire comme celui du « Cluster de la Ville Durable », la composante universitaire est particulièrement significative. La présence d'une formation STAPS, combinée à la volonté d'établir un pôle de compétitivité (ou cluster) autour des questions sportives, laisserait la place à une volonté de réaliser des essais en matière d'équipements sportifs. Les concepts les plus neufs, non-encore homologués par les fédérations, pourraient être idoines dans le domaine universitaire. Ils permettraient une pratique sportive tout en offrant des possibilités de recherche concrète sur la thématique des équipements. Une expérience similaire a été menée à Sarcelles en 2005, en offrant une solution originale pour la couverture d'un plateau EPS. La question de l'éclairage y a été particulièrement travaillée, permettant ainsi d'optimiser les possibilités de pratique sportive<sup>25</sup>.

### N'OUBLIONS PAS LES RÉALITÉS SPORTIVES EXISTANTES...

Les opportunités offertes par le Grand Paris sont réelles. Il est toutefois nécessaire de rester prudents sur un certain nombre de points, tels que celui de la densification sportive autour des gares. Les programmations sportives ne doivent pas uniquement tenir compte des infrastructures présentes et futures. L'histoire sportive et le poids des différentes disciplines sur le territoire sont à prendre en considération. Ce point est d'autant plus significatif que des institutions telles que le Conseil général souhaitent utiliser les clubs en tant que partenaires et relais<sup>26</sup>.

Si l'on se penche sur la question des pôles sportifs, c'est-à-dire sur une ou plusieurs installations regroupées dans un lieu précis, les gares du Grand Paris sont avant tout un accélérateur de projet, et non pas un déclencheur. Il ne faut jamais oublier qu'un réseau sportif existe sur le territoire. C'est en combinant les attentes de ce réseau avec des analyses extérieures et des considérations d'aménagement du territoire que l'on peut produire des propositions équilibrées.

<sup>25</sup> Catherine Sabbah, François Vigneau, *Les équipements sportifs, Le Moniteur, Paris 2006*

<sup>26</sup> <http://www.seine-saint-denis.fr/Pratiques-sportives-pour-tous.html>

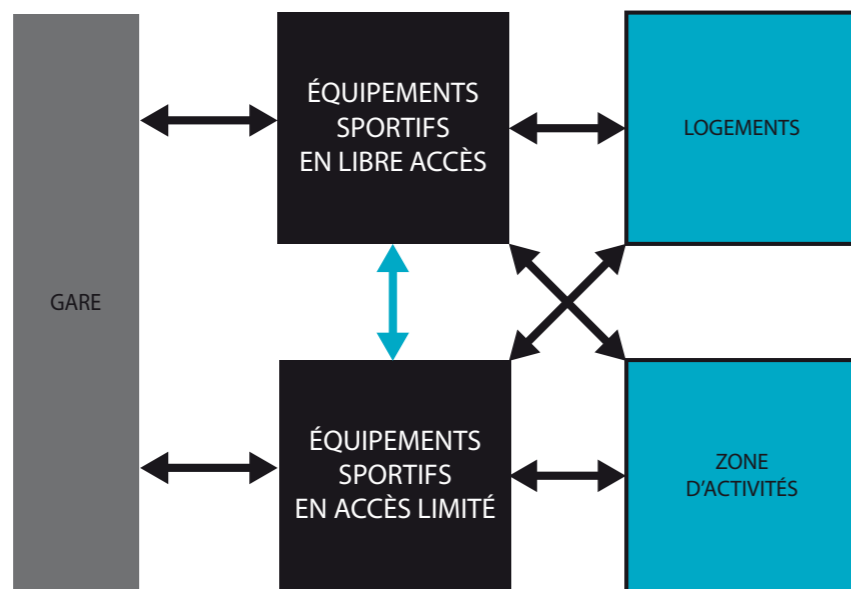


Schéma indicatif du centre-ville sportif

## BOULEVARDS URBAINS, PARCOURS PAYSAGERS, TRAMES VERTES : DE TRÈS LONGS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

L'aspect mobilité est fondamental dans le Grand Paris, mais il ne saurait se réduire à la dimension ferroviaire. Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional d'Ile-de-France a d'ailleurs affirmé, lors du forum *Le Mouvement c'est la ville*<sup>27</sup>, que le STIF pourrait être doté de compétences comprenant l'ensemble des déplacements, y compris les voies de circulation douces. Ces dernières offrent des possibilités de développement sportif.

### DES ESPACES SPORTIFS LINÉAIRES ENCORE INEXPLOITÉS

Dans un département fortement urbanisé, le développement des voies de circulations douces (cyclables, pédestres...) peut paraître difficile, voire impossible. Cette affirmation ne résiste pas à l'épreuve des faits. Entre les axes existants et les projets en cours, un maillage territorial se construit petit à petit.

Le long du Canal de l'Ourcq, du Canal Saint-Denis et des bords de Marne, des voies cyclables sont déjà implantées et permettent une circulation relativement fluide. Il n'existe pas, dans ce cas, de contact direct avec la circulation automobile. Le Département, de son côté, a lancé le projet de Chemin des Parcs<sup>28</sup>. Cette trame paysagère devrait relier l'ensemble des parcs départementaux. Son horizon temporel n'est pas, pour l'instant défini. 7 km de tronçon ont déjà été réalisés. Si des tracés aériens ou des tram-trains sont prévus dans le cadre de la réalisation du Grand Paris-Express, la question du développement de voies de circulations douces parallèles devra nécessairement être posée.

D'autres parcours sont également possibles en Seine-Saint-Denis. Dans un mémoire de

fin d'études, Vincent Lacaille<sup>29</sup>, de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, suggère la réalisation d'un boulevard ou d'un éco-boulevard urbain, sur l'emprise du trajet de l'A103, prévu mais jamais réalisé, entre Rosny-Sous-Bois et Noisy-le-Grand. Il est à noter que cette question est identifiée, par l'IAU-IDF, comme un enjeu important pour le CDT Paris Est. L'auteur définit ce projet comme un « initiateur de renouvellement urbain » et explicite sa pensée dans ces termes :

« Le projet à définir doit servir de base à une réflexion beaucoup plus globale sur la rénovation urbaine et la reconstruction de la ville sur elle-même, sur l'ensemble du secteur traversé. La richesse et la variété des tissus traversés en font un sujet d'étude exemplaire et passionnant.

Il peut servir également de base de réflexion à une nouvelle approche de la problématique des déplacements en agglomération: support de micro-mobilités par secteur, ou permettant des porosités de part et d'autre du tracé de l'ancienne autoroute, etc. La longueur du tracé (9km) permet d'envisager également l'utilisation du site pour des circulations douces de plus grande ampleur entre les pôles d'activités, de commerces et de loisirs situés sur son parcours, malgré la présence dissuasive du relief du plateau d'Avron et des coteaux de la Marne »<sup>30</sup>.

Il existe un triple intérêt pour le mouvement sportif : le développement des pistes cyclables et d'autres concepts qui s'en rapprochent permet de fluidifier la mobilité et, par conséquent, de rendre plus accessibles les équipements proches desdites pistes. Les infrastructures permettant la pratique du vélo, de la course, de la marche ou d'autres sports de glisse, favorisent un développement des pratiques inorganisées et enrichissent le vivier potentiel où il est possible de recruter les licenciés. Enfin, les grands axes de circulation douce peuvent être un lieu de pratique encadrée, propice notamment à l'initiation.

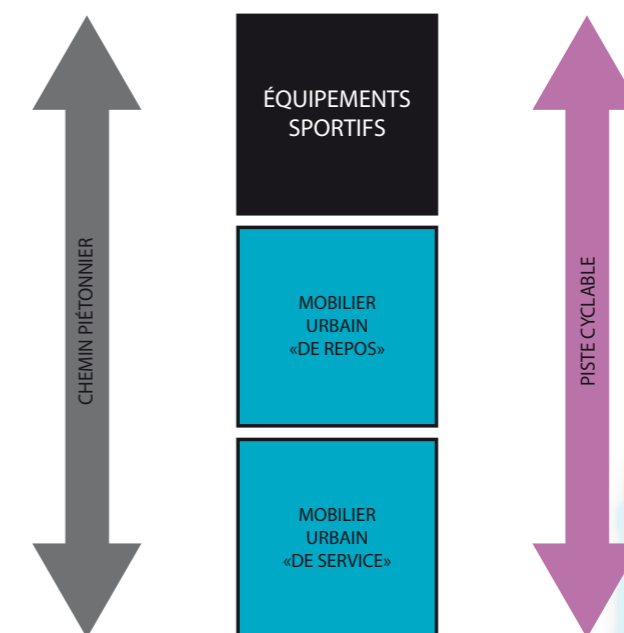


Schéma indicatif de l'avenue sportive

27 <http://www.seine-saint-denis.fr/Le-mouvement-c-est-la-ville.html>

28 <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr/spip.php?rubrique77>

29 Vincent Lacaille, *Un projet pour les emprises de l'A103*, École Nationale des Ponts et Chaussées, Cité de l'Architecture et du Patrimoine, 2010, <http://portaildocumentaire.citechallot.fr/userfiles/file/lacaille.pdf>

30 *Idem*, p. 33

## SUGGESTIONS SUR LE TERRITOIRE

La réflexion effectuée sur les lignes et les pôles peut donner une idée des grandes tendances qui se dégagent en matière de CDT et d'aménagement sportif. Deux types d'espaces apparaissent en Seine-Saint-Denis. Le premier, au Nord, donne priorité aux pôles et permet de raisonner en matière de centre-ville sportifs, le second est plus axé sur les lignes et la continuité. La distinction géographique proposée et les pôles indiqués sont à caractère général. Des suggestions applicables à un secteur géographique peuvent être transposées dans d'autres zones.

### DES CENTRALITÉS URBAINES SPORTIVES À DÉVELOPPER AU NORD

De manière générale, l'ensemble constitué par les CDT Territoire de la Culture et de la Création, Pôle Métropolitain du Bourget, Cœur Economique Roissy-Terres de France et le Nord du CDT Est Seine-Saint-Denis est propice à une réflexion autour de la question des pôles. Cette zone correspond à l'axe Olympique Paris-Roissy défini par l'étude Kéneo-Algoé-ISC. La présence de voies de communication ferroviaires présentes et futures, combinée à une relative disponibilité foncière permettent de réfléchir à l'implantation de pôles sportifs intégrés à la trame urbaine. Certaines zones pourraient devenir de véritables centres-villes sportifs. Un tel concept pourrait d'ailleurs être mis en lien avec la thématique de la Ville du Sport, défendue par le CNOSF<sup>31</sup>.

Autour d'un équipement phare, une installation comprenant différents types d'équipements sportifs pourrait voir le jour. Ces équipements devraient être variés et offrir des niveaux d'accessibilité différents : des équipements ouverts à tous, intégrés dans le mobilier urbain ou librement accessibles côtoieraient des équipements à accès plus restreint, pouvant, temporairement, être réservés au haut-niveau. Le sport fonctionne ici comme un vecteur d'urbanité : il peut faire d'une friche ou d'une zone enclavée une nouvelle centralité mêlant lieu de rencontre et lieu de pratique sportive. La configuration du territoire rend indispensable une bonne desserte en transports en commun pour réaliser ce type de pôle. Ces conclusions sont en grande partie tirées de la visite de la Halle Stéphane Diagana et du pôle sportif de Balmont, effectuée, à Lyon, par le CDOS 93<sup>32</sup>.

Un raisonnement similaire peut être entrepris dans le cas des parcs (Courneuve, Sausset et Poudrerie), présents au Nord du département. Leur desserte sera renforcée dans le cadre du Grand Paris, ce qui conduira inévitablement à des augmentations de fréquentations, qui peuvent être contre indiquées pour les espaces naturels. Une politique d'aménagement concertée visant à faire naître des lieux dédiés aux activités physiques bien distincts, à l'intérieur ou à proximité de ces parcs peut permettre d'orienter les flux sportifs. Une telle réflexion doit également être menée sur les lieux existants, tels que le Parc Interdépartemental des Sports à La Courneuve. Leur potentialité de développement devrait être approfondie.

### DES CONTINUITÉS À ÉTABLIR AU SUD

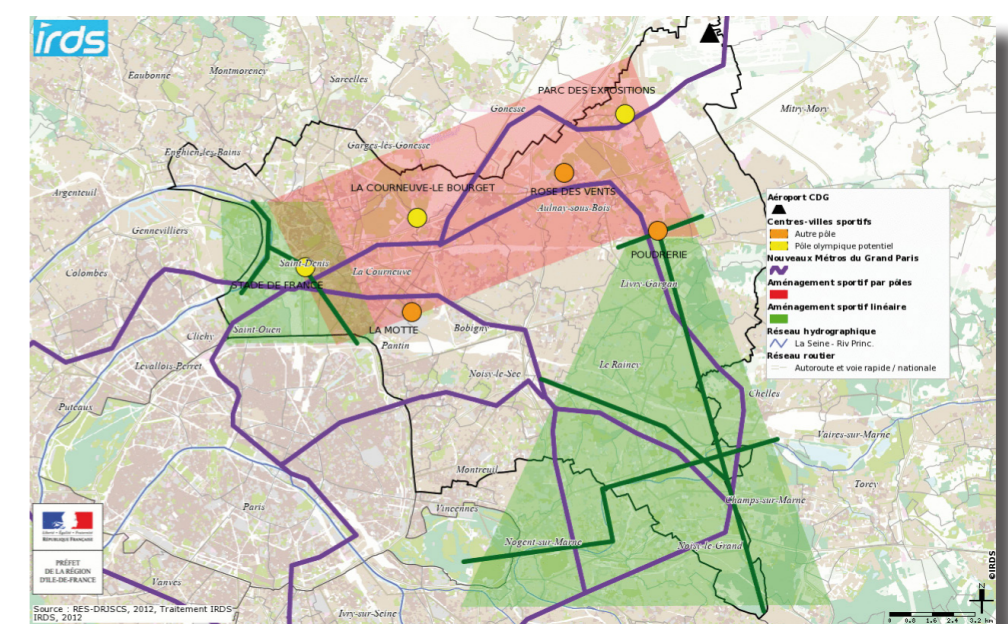
Les CDT présents sur le Sud du Département, ainsi que le CDT Est-Seine-Saint-Denis,

présentent des opportunités d'aménagement en matière de trames sportives. Les axes et les lignes sont à privilégier dans ce cas. D'après la documentation de l'IAU, les CDT Paris Est et Cœur Descartes sont particulièrement concernés par la thématique de la continuité urbaine. Il s'agit de la favoriser en éliminant les coupures ou en les transformant. Des projets comme celui présenté par Vincent Lacaille pourraient être initiés et complétés sur ce secteur.

Sur certains espaces, tels que les bords de cours d'eau ou les anciennes emprises autoroutières, de véritables avenues sportives pourraient être créées : sur le modèle du parcours de santé, elles seraient constituées de plusieurs « stations ». Reliés par des voies douces, différents équipements accessibles à tous pourraient être déclinés. Le panel des possibilités est ici assez large : des city-stades, des boulodromes, des équipements sport-santé, des tables de ping-pong ou encore des mini-terrains de tennis. Ce type d'infrastructure contribuerait à fluidifier les déplacements et à promouvoir de nombreuses pratiques sportives.

Bien qu'une telle réalisation soit avant tout destinée à une pratique de loisir inorganisée, il est nécessaire que le mouvement sportif ne leur tourne pas le dos. Une avenue sportive doit pouvoir être utilisée pour des actions promotionnelles voire pour une pratique sportive régulière dans certains cas. Au-delà du vélo ou du roller, on peut, par exemple, imaginer que des mini-murs d'escalades soient installés. Leur gestion pourrait être confiée à des associations qui pourraient y tenir des séances d'initiations sur certains créneaux.

Complètement inscrites dans une logique de préservation de l'environnement et de développement des potentialités en matière d'activités de tourisme et de loisirs, ces avenues sportives ne sont pas exclusivement dépendantes des évolutions des lignes de métro du Grand Paris ou de la mise en place de pôles économiques. Le mouvement sportif pourrait donc présenter des projets en cohérence avec les opérations de requalification de la voirie publique. Un travail de coopération approfondi est nécessaire avec les collectivités dans ce cas.



Suggestions pour les pôles et lignes (Réalisation CDOS 93 à partir de Visiausport)

31 <http://franceolympique.com/article.phtml?id=2566>

32 CDOS 93, Visite de la halle S. Diagana, Lyon, 15 février 2013

Si l'on se limite aux zones concernées par les CDT, on retrouve une distinction Nord-Sud :

Au Nord, dans une zone potentiellement liée à l'Axe Olympique, une série de pôles peuvent être identifiés pour la naissance de centres-villes sportifs. On y retrouve les pôles olympiques potentiels mais aussi :

- Le complexe stade de la Motte-SIGPS : un nombre conséquent de terrains de grands-jeux, situés dans une zone centrale et potentiellement bien desservie. La commune d'Aubervilliers, intégrée dans un CDT, étant très proche, sa localisation sur la commune de Bobigny ne suffit pas à l'exclure de l'analyse.
- Le Nord d'Aulnay-sous-Bois (Rose des Vents) : une concentration importante d'équipements sportifs diversifiés à proximité d'une future gare « Grand Paris ».
- Le parc de la Poudrerie : un espace où la pratique des sports de plein air et en plein air pourrait être favorisée par la future desserte « Grand Paris ». Le passage du Canal de l'Ourcq renforce ses atouts.

Au Sud-Est, on identifie la possibilité d'établir des « avenues sportives » le long de lignes fixées par des opportunités foncières ou techniques.

- L'axe Sevrans-Noisy-le-Grand correspond à une partie du tracé du Chemin des Parcs.
- L'axe Rosny-Noisy-le-Grand suit l'emprise A 103 et reprend les idées de « boulevard urbain » de Vincent Lacaille. La dimension sportive y est plus travaillée dans la présente étude.
- Les Bords de Marne sont une réalité sportive. Leur attractivité peut-elle être renforcée dans le cadre du développement d'une ville durable ?
- Bien que située au Nord-Ouest la zone des trois éco-quartiers peut clairement être un support pour une avenue sportive. Le Canal Saint-Denis, est également intéressant dans cette optique.

**Les remarques ci-dessus se limitent au cadre des CDT ou à leur immédiate proximité. Il est toutefois clair que des raisonnements similaires peuvent être conduits dans d'autres secteurs du département. Le cas du Canal de l'Ourcq fera l'objet d'un travail spécifique ultérieur.**

## Conclusion

Ce document est avant tout une prise de position, une opinion sur l'aménagement futur de notre territoire. D'un point de vue théorique, comme d'un point de vue pratique, les possibilités d'insertion sportive dans le Grand Paris existent. Elles ont, d'ailleurs, été très récemment rappelées par l'Etat qui souhaite que la métropole parisienne devienne « la capitale mondiale du sport, où le haut niveau côtoie la pratique sportive populaire »<sup>33</sup>.

Une opportunité unique se présente pour notre territoire. Le mouvement sportif peut la saisir afin d'exposer ses visions pour la métropole de demain. Les enquêtes publiques à venir pour les différents CDT sont donc des événements qui méritent la plus grande attention et une large participation de sa part. L'implication du mouvement sportif dans les débats sur le Grand Paris est d'autant plus importante que la configuration institutionnelle de la métropole s'y décidera. Lorsque la question de la compétence sport sera abordée, la parole des sportifs pourra toujours se révéler instructive. En ce qui concerne les questions d'emploi, le mouvement sportif pourra légitimement participer aux discussions<sup>34</sup>. Des complémentarités doivent être recherchées, avec le secteur public et le secteur privé pour inscrire le sport et l'emploi sportif dans les objectifs économiques de la métropole de demain.

Le Grand Paris et les CDT sont une opportunité réelle pour le développement du sport et d'un aménagement sportif qui profite à tous. Il est toutefois nécessaire d'être prudent, car il s'agit d'un projet de long terme soumis à de nombreux risques conjoncturels. Le Grand Paris peut donc être vu comme un laboratoire : le mouvement sportif peut l'accueillir comme un cadre utile pour présenter des projets innovants de développement. Il est également clair que, même si les CDT ne couvrent pas l'intégralité de notre territoire, les solutions proposées dans leur cadre peuvent être transposées et adaptées à d'autres secteurs de la Seine-Saint-Denis, qui possèdent une configuration urbaine souvent similaire.

En clair, la place du sport dans les politiques d'aménagement repose sur des fondements théoriques solides. Le mouvement sportif doit maintenant se mobiliser pour la naissance de projets concrets. Le CDOS souhaite s'engager directement dans ces démarches en publiant des études en lien avec l'aménagement et le sport. L'objectif de ces études est évidemment d'arriver à des propositions opérationnelles. Le CDOS souhaite, dans ce but, renforcer sa coopération avec l'Etat (Ministère et DDPS 93), le Conseil général, et d'autres collectivités, mais aussi avec les Comités et les clubs qui le souhaitent. La participation de tous est nécessaire et aucune suggestion ne sera laissée de côté.

<sup>33</sup> <http://www.territoires.gouv.fr/spip.php?article1519>

<sup>34</sup> [http://www.irds-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude\\_480/irds\\_21.pdf](http://www.irds-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_480/irds_21.pdf)

# Entretiens consultatifs

Les personnes ou les organismes suivants ont été interrogées à titre consultatif dans le cadre de ce travail :

- Gérard Baslé, consultant, société ISC
- Sidonie Folco, conseillère, Ministère des Sports
- Audrey Gauthier, chargée de mission, IAU-IDF
- Conseil général de la Seine-Saint-Denis :
  - Direction de l'aménagement et du développement
  - Service du Sport et des Loisirs





Document réalisé par le CDOS 93 - AVRIL 2013

Réalisation et rédaction de l'étude : Martin Citarella

Directeur de la publication : Erich Batailly - Responsable de la rédaction : Gilbert Havel

Mise en page : Laetitia Lejeau

